Le coordonnateur

C'est l'enseignant spécialisé chargé du suivi du dispositif ULIS. Il organise le travail des élèves en fonction des indications du Projet Personnalisés de Scolarisation de chacun, en lien avec l'enseignant référent MDPH et avec les enseignants des classes. Il apporte à chaque élève un enseignement adapté au sein du dispositif. Il coordonne l'ULIS (inclusions, ressources, emplois du temps…) et les relations avec les partenaires.

L'AVS

L'Auxiliaire de Vie Scolaire fait partie de l'équipe éducative et participe, sous la responsabilité pédagogique du coordonnateur de l'Ulis à l'encadrement et à l'animation des actions éducatives conçues dans le cadre de l'Ulis.

Il **peut intervenir dans tous les lieux** de scolarisation des élèves bénéficiant de l'Ulis en fonction de l'organisation mise en place par le coordonnateur. Il peut être présent lors des regroupements et accompagner les élèves lorsqu'ils sont scolarisés dans leur classe.

Les démarches

① Suite à une demande auprès de la MDPH, la **Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées** (C.D.A.P.H.) envoie aux familles une *notification d'orientation en ULIS.*

② La famille ordonne des vœux d'ULIS-école à la **commission d'affectation de l'Inspection académique.**

③ Les services de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) indiquent aux familles **l'établissement de pré-affectation** selon leur choix.

④ Les familles prennent contact avec l'établissement pour **finaliser l'inscription** (sur présentation de la notification).

Contact :
Jean Labédie, chef d'établissement

Site Ecole Saint-Louis de Gonzague
02.40.83.03.72

Site Ecole Sainte-Anne
02.40.83.12.14

ecolesaintlouis.ancenis@gmail.com

Dispositif ULIS

Unité Localisée
pour l'Inclusion Scolaire

Ecoles Privées d'Ancenis
Groupe scolaire Sainte-Anne
Site St-Louis de Gonzague
70 rue Barème
44150 ANCENIS
02.40.83.03.72
ecolesaintlouis.ancenis@gmail.com

Ce dispositif accueille des élèves (au maximum 12) atteints de troubles cognitifs, de troubles des apprentissages ou du langage.
Ces élèves, reconnus et orientés par la *commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées* (MDPH), ne peuvent pas tirer pleinement profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire et ont besoin d'adaptations.

Les Objectifs de l'ULIS :

- Offrir aux élèves accueillis une scolarité adaptée à leurs possibilités, à leur âge, à la nature et à l'importance de leurs difficultés.
- Adapter leur parcours scolaire dans la poursuite du palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences.
- Accompagner chaque élève dans l'élaboration d'un projet personnalisé réaliste pour la suite de la scolarité.
- Favoriser la participation des élèves aux activités de l'établissement (différentes sorties ou projets organisés au sein de l'établissement)
- Développer des compétences transversales et sociales : tout mettre en œuvre pour réussir l'inclusion dans une autre classe.

L'inclusion ?

Tous les élèves du dispositif sont de droit inclus dans leur classe de référence qui est la classe d'âge.
L'inclusion donne à l'enfant son statut d'élève. Il grandit avec les enfants de son âge qu'il suit de classe en classe.

Des temps dans la classe de référence…

Il sera inclus dans sa classe de référence pour les disciplines qu'il sera apte à suivre.
Ces moments d'inclusion lui permettent
d'observer ses camarades, d'adopter une posture d'élève.
de participer, d'être dans la même action que les autres.
d'apprendre avec les autres avec une aide adaptée.

Des temps dans le dispositif ULIS…

Les élèves intègrent l'ULIS pour travailler des disciplines ou des notions qui n'ont pas été maitrisées les années antérieures.
Cela leur permet **de consolider** les prérequis et les apprentissages travaillés en inclusion sur des supports adaptés,
avec **des adaptations** pédagogiques spécifiques liées aux troubles et difficultés particulières de chacun.
Chaque élève dispose d'un **emploi du temps** personnalisé.

Des temps spécifiques…

L'élève du dispositif peut avoir des temps de prise en charge par différents services (service d'éducation et de soins spécialisés à domicile : SESSAD, Centre Médico Psycho Pédagogique : CMPP…) dans et hors l'école.